

Aller de l'avant

Par Lorraine Stevenson-Hall, août 2017

Au cours des dernières semaines, la Fédération canadienne nationale de la chèvre (FCNC) a continué de faire avancer plusieurs dossiers revêtant une importance nationale pour l'industrie caprine.

Notre projet d'identification et de traçabilité des chèvres, financé par Agriculture et Agroalimentaire Canada, a entamé son dernier exercice. Après avoir effectué des essais au champ des étiquettes et des bagues pour les pattes, recueilli des données auprès des producteurs et réalisé des analyses en laboratoire, la FCNC a obtenu de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) l'approbation préalable de certains identifiants pour les chèvres. Par conséquent, si le projet de règlement sur la traçabilité des chèvres entre en vigueur, ces identifiants seront jugés officiels par l'ACIA. Les producteurs qui appliqueront ces identifiants de façon volontaire avant l'entrée en vigueur du projet de règlement n'auront pas à recommencer le processus une fois le règlement en vigueur. La FCNC a travaillé en étroite collaboration avec l'Agence canadienne d'identification du bétail (ACIB), et nous prévoyons que ces identifiants pré-approuvés pourront être achetés auprès de l'ACIB cet automne. L'achat et l'application de ces identifiants de chèvre se feront sur une base entièrement volontaire, puisqu'aucune exigence n'est en place à l'échelle nationale en matière d'identification des chèvres.

La FCNC continue de travailler à l'élaboration d'une stratégie dans le cadre de son plan de communication sur la traçabilité afin d'informer l'industrie caprine au sujet du projet de règlement. Au cours des derniers mois, la FCNC a créé des annonces qui seront publiées dans des publications destinées à l'industrie caprine ainsi que dans des publications agricoles générales de partout au pays. Les annonces, qui s'adresseront à un vaste public, viseront à mieux informer les éleveurs caprins au sujet du projet de règlement. Gardez l'œil ouvert cet automne!

La FCNC a communiqué avec toutes les organisations de l'industrie caprine du pays ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux pour leur remettre des exemplaires de sa nouvelle brochure intitulée « Éleveurs de chèvres, à vos marques... ». Nous distribuerons la brochure à l'automne aux organisations de l'industrie caprine ainsi qu'aux gouvernements provinciaux; on pourra également se procurer la brochure directement auprès de la FCNC ainsi que sur son site Web. La brochure comprend des photos des identifiants de chèvre pré-approuvés et décrit les mesures que les producteurs peuvent prendre dès maintenant pour se conformer au projet de règlement avant son entrée en vigueur.

Nous avons aussi conçu des cartes postales décrivant le programme en bref, lesquelles seront distribuées à toutes les grandes cliniques vétérinaires cet automne. Ne manquez pas également notre prochaine campagne d'information dans les médias sociaux sur la traçabilité en cliquant « J'aime » sur la page Facebook de la FCNC.



Par ailleurs, la FCNC prend part à des initiatives dans des domaines autres que la traçabilité, notamment le recensement de 2021. En effet, elle participera activement au processus de consultation afin que les chèvres soient, pour la première fois, prises en compte lors du recensement national, ce qui permettra d'obtenir des données exactes sur les chèvres à l'échelle nationale. Cette précieuse information aidera notre industrie à mieux planifier ses activités, entre autres.

Lors de la plus récente assemblée générale annuelle, des représentants de la Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada ont présenté à la FCNC un exposé sur les changements réglementaires à venir concernant l'utilisation d'antimicrobiens à usage vétérinaire. Deux représentants de notre organisation font également partie du Groupe de travail sur la tremblante.

Pour recevoir un avis lorsque les identifiants de chèvres pré-approuvés seront mis en vente ou pour recevoir d'autres nouvelles concernant nos activités, veuillez vous abonner à notre liste de distribution par courriel. Pour ce faire, il suffit de se rendre sur le site de la FCNC et de faire défiler la page d'accueil jusqu'au bas de l'écran, où se trouve le formulaire à remplir. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la FCNC par courriel à l'adresse info@cangoats.com ou par téléphone au 1-888-839-4271. Vous pouvez également visiter notre site Web à l'adresse suivante : www.cangoats.com.

Le projet d'identification et de traçabilité des chèvres est financé par l'entremise du volet Assurance du programme Agri-marketing de Cultivons l'avenir 2, une entente fédérale-provinciale-territoriale.